

## POUR AUGMENTER LA VALEUR DU BOIS FEUILLU

## L'éclaircie commerciale est une avenue intéressante

## CHRONIQUE

## CONSEILS SYLVICOLES

EMMANUELLE BOULFROY  
CERFO CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Dans un contexte d'augmentation de la valeur des terres, un scénario d'éclaircies commerciales peut être une avenue intéressante pour les propriétaires de boisés feuillus. En effet, il est possible d'améliorer la valeur du bois sur pied en augmentant la dimension et le volume de qualité sciage ou déroulage du bois feuillu, tout en générant un revenu intermédiaire avant la coupe finale.

Ainsi, l'objectif de l'éclaircie est de répartir la croissance de l'ensemble du peuplement sur les tiges résiduelles (tiges d'avenir) et accessoirement de récupérer les tiges qui ont aujourd'hui une certaine valeur, mais qui risquent de se dé-

grader ou de mourir d'ici la coupe finale.

## LE SCÉNARIO IDÉAL

Pour mener à bien un scénario d'éclaircies commerciales, quelles conditions initiales le peuplement

doit-il remplir?

- avoir une structure régulière (peuplement homogène en terme de taille (diamètre, hauteur des tiges);
- ne pas être mature;
- être constitué d'essences à valeur élevée;
- être localisé sur un site productif (la réponse des tiges d'avenir en sera supérieure et les rendements sur l'investissement meilleurs);
- être priorisé s'il est issu de plantations ou déjà éduqué.

## COMMENT SÉLECTIONNER LES TIGES D'AVENIR?

L'éclaircie par le haut est la technique recommandée pour les peuplements feuillus. La première étape d'un scénario d'éclaircies est le marquage des tiges d'avenir, pour lesquelles on cherche à augmenter la croissance en diamètre. Ces tiges devront faire partie du couvert dominant, être droites, saines, ne présenter aucun défaut, avec une seule flèche terminale. On désigne alors typiquement un arbre d'avenir tous les 9 à 14 m.

## QUELLES TIGES PRÉLEVER?

Les tiges d'avenir sélectionnées devront d'abord faire l'objet d'un détournement de cime, pour supprimer toutes tiges leur faisant compétition (tiges gênantes) ou dangereuses. Cette opération peut être étalée sur plusieurs interventions si les compétiteurs ont des cimes très larges. On peut compléter

l'intervention en récoltant d'autres tiges qui ont une valeur économique aujourd'hui et qui risquent de ne pas survivre ou de se dégrader d'ici la prochaine intervention (tiges peu vigoureuses, risquant de mourir par autoéclaircie, vétérans sénescents, arbres de réserve laissés lors de la dernière coupe totale, arbres penchés ou renversés, etc).

## QUAND RÉALISER LA PREMIÈRE ÉCLAIRCIE?

Le moment où réaliser la première éclaircie détermine en grande partie la réussite du scénario d'éclaircies et donc les gains obtenus à la récolte finale. En effet, il est recommandé d'éclaircir le plus tôt possible dès que le bois est marchand, avant que la compétition n'ait causé un ralentissement trop important de la croissance en diamètre des tiges d'avenir, car les retards de croissance chez les jeunes tiges sont irrécupérables.

Il est alors préférable d'éclaircir en fonction du degré de compétition subi par les tiges d'avenir plutôt que de leur âge. Il faut donc considérer cette intervention bien plus du point de vue de ses effets à long terme sur le peuplement que du bois récolté.

## À QUELLE FRÉQUENCE ET À QUELLE INTENSITÉ INTERVENIR?

Il s'agit de trouver le compromis intéressant entre l'idéal en ce qui concerne les gains en croissance des tiges d'avenir et

la faisabilité économique d'interventions qui peuvent être coûteuses. Ainsi, il est conseillé de favoriser en principe des éclaircies légères et fréquentes. En pratique, on peut choisir l'intensité de manière à éviter la création de trouées improductives, tout en prélevant un nombre suffisant de tiges dans le but de couvrir le plus possible les coûts d'intervention et de retarder la prochaine intervention. Par contre, il est recommandé de ne pas prélever plus du tiers de la surface terrière et de maintenir une surface terrière résiduelle après intervention supérieure à 15 m<sup>2</sup>/ha. Si le DHP moyen du peuplement est de 20 cm, la densité après intervention sera environ de 500 tiges/ha, alors qu'elle sera de 300 si le DHP est de 30 cm.

## CONCLUSION

Il est reconnu que des éclaircies commerciales réalisées adéquatement peuvent entraîner au moment de la récolte finale des revenus supérieurs que chez des peuplements n'ayant fait l'objet d'aucune coupe partielle avant la récolte finale. Par contre, ces interventions sont souvent coûteuses (surtout la première) et ne devraient pas être idéalement déficitaires. Il est nécessaire d'évaluer la rentabilité du scénario jusqu'à la coupe finale, lorsque la plus grande proportion (en volume et en valeur) sera récoltée et de faire la démonstration que le scénario d'éclaircies a généré des profits à long terme. Comme le temps



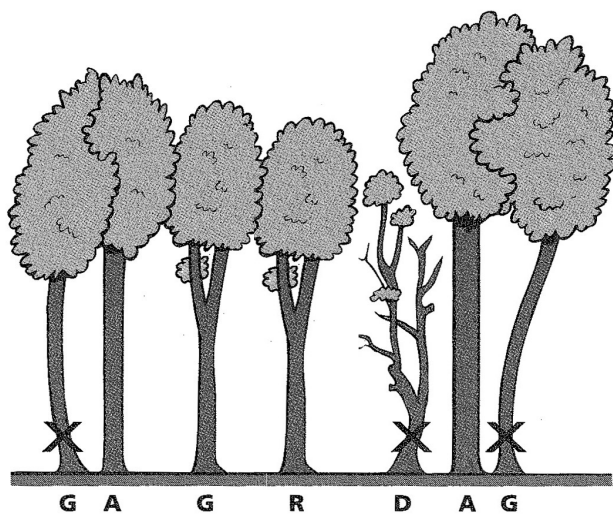
Exemple de détournement de cime d'une tige d'avenir

qui sépare les éclaircies de la coupe finale influence grandement la rentabilité du scénario, il faudra cibler des sites parmi les plus productifs, où la croissance des tiges d'avenir sera d'autant plus rapide.

NB: Nous remercions Jean-Martin Lussier, du Service canadien des forêts, pour la révision de ce texte.

Références: Crcha, J., 1991, *Guide de traitements sylvicoles - Les feuillus tolérants*. Ministère des Forêts du Québec, Service des techniques d'intervention forestière.

Jobidon, R. et al., 2003, *Éclaircie commerciale pour le groupe de production prioritaire SEPM - Avis Scientifique*. Comité consultatif scientifique du Manuel d'aménagement forestier. Ministère des ressources naturelles du Québec, Direction de la recherche forestière. 79 p.



Sélection des tiges d'avenir (A) et prélevement des tiges gênantes (G) et dangereuses (D). La lettre «R» correspond à du remplissage. En pratiquant la coupe d'éclaircie, on permet à la cime de l'arbre d'avenir de bien se développer, ce qui favorise sa croissance (source: MRNF, 1996, *Améliorez votre boisé*. 22 p.).

## LA FORÊT RÉGIONALE

## Lebel-sur-Quévillon: le ministre Corbeil commande des études

Le 6 septembre dernier par voie de communiqué, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil, a annoncé qu'il avait commandé une étude sur l'avenir de l'usine de pâte kraft de résineux de Domtar à Lebel-sur-Quévillon.

M. Corbeil, qui est aussi ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, a mandaté la firme-conseils Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation de cette étude. Le mandataire de la firme, Maurice Boutin, devra évaluer les coûts de production et les perspectives de marché de cette usine, afin d'établir les pistes d'amélioration de sa rentabilité et de sa viabilité à long terme, notamment en ce qui a trait aux coûts de la matière première,

de la main-d'œuvre et aux autres coûts de fabrication, a expliqué le ministre Corbeil.

Dans l'exercice de son mandat, l'expert devra également évaluer la valeur de la proposition syndicale soumise le 22 décembre 2005, en ce qui a trait à la réduction annuelle de tels coûts pour la durée prévue de la nouvelle convention collective. Par ailleurs, le ministre a autorisé l'octroi de deux contrats de service complémentaires dans ce dossier. «Pour accompagner M. Boutin dans la réalisation de son mandat d'évaluation,

j'ai autorisé deux autres contrats à MM. Lucien Parent, délégué par Domtar, et Jean-Guy Frenette, délégué par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Ces deux personnes enrichiront de leurs commentaires ainsi que de leur savoir et de leur expérience les résultats des analyses et le projet de rapport d'évaluation qui me sera présenté», a tenu à préciser M. Corbeil.

Aux fins de son évaluation, l'expert aura accès à toutes les données comptables et opérationnelles pertinentes dont disposent l'entreprise et le syndicat. Il pourra par ailleurs requérir de ces derniers toute justification ou toute analyse complémentaire qu'il juge nécessaire. Il pourra aussi, au besoin, consulter

des ressources de divers ministères concernés.

La présente démarche est distincte du processus de négociation de la convention collective actuellement en cours. Dans le cadre de son mandat, l'expert dispose de toute la latitude fonctionnelle requise. Il lui appartient de

définir son plan de travail et ses modalités de réalisation.

De même, outre les représentants des parties, il pourra rencontrer tout cadre ou salarié qu'il jugera opportun d'associer à son travail pour fins de précision ou de clarification. Il devra remettre son rapport au ministre dans

les trente jours. «Notre gouvernement a toujours accordé une attention particulière à ce dossier et nous poursuivons les efforts pour que l'usine de Lebel-sur-Quévillon reprenne ses activités», a conclu M. Corbeil.

Source: Cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.



QUÉBEC  
(418) 654-0666  
LA TUQUE  
(819) 676-3458  
ST-FÉLICIEN  
(418) 679-3780

## DES SERVICES POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

- ▲ Évaluation forestière et de dommages
- ▲ Analyse de rentabilité
- ▲ Calcul de possibilité forestière
- ▲ Inventaires

Distributeur exclusif du système de simulation Forexpert<sup>mc</sup>

Courriel: quebec@optivert.com Site web: www.optivert.com